Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 035-213500457-20260709-58_2026-DE

République Française
Département d'Ille & Vilaine
Commune de Bruc Sur Aff

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL DE BRUC SUR AFF

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents 13
Votants 14
Pouvoirs 1

Date de la convocation : 02/07/2026

Le neuf juillet deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Laurent SULLEROT, Maire.

Présents : SULLEROT Laurent, BOUCHET Isabelle, BOUREL Cécile, DARBOIS Valérie, DE LORGERIL Bertrand, DUCLOYER Arnaud, GICQUEL Jacqueline, HAMON Patrice, HERVÉ Mattis, LE COCQ GEFFROY Gwladys, OLIVIER Jennifer, ROUX Emmanuel, SALMON Marie
Absents excusés : ESNAUD Corentin, LE BLEVEC Mickaël (Pouvoir à ROUX Emmanuel)
Absents :

Secrétaire de séance : OLIVIER Jennifer

58/2026	**Révision du loyer du logement 3 impasse de la Morandais**

Annule et remplace la délibération n°45/2026 par erreur matérielle

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le logement communal situé au 3 impasse de la Morandais, actuellement géré par l'agence immobilière Proximmo, sera vacant courant juin 2026.

Il précise que le montant actuel du loyer mensuel s'élève à 381,27 €. À la suite de l'estimation réalisée par l'agence Proximmo, qui évalue le loyer à 450 € par mois, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant du loyer applicable lors de la prochaine mise en location du logement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le montant du loyer mensuel à 490 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- **Décide** de réactualiser le montant du loyer mensuel du logement communal situé « 3 impasse de la Morandais »,
- **Fixe** le loyer mensuel à 490 € pour le prochain locataire, à compter de la prochaine mise en location du logement,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent SULLEROT

BRUC-SUR-AFF (Ille-et-Vilaine)